

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24TA68

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux de raccordement suite à la pose de réseaux souterrains. Création de fouilles au niveau du poste et du coffret

Avenue De Gaulle / Chemin de Saint Pierre

HORS SECTEUR PNRQAD

A compter du 21/06/2024 jusqu'au 02/08/2024

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **TORRES, Avenue Camille Pelletan – BP16 - 13220 LA MEDE** pour le compte de : **ENEDIS**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **18 JUIN 2024**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



24T168



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 18 JUIN 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Avenue DEGAULLE / Chemin de Saint-Pierre

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... TORRES

Adresse Avenue Camille Pelletan BP16 13220 LA MEDE

Tél./FAX 04 42 07 08 86

Mail djamila.benstaali@sarl-torres.com

POUR LE COMPTE DE ENEDIS

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 21/06/2024 au 02/08/2024

Durée des travaux: 30jours

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Raccordement suite à la pose de réseaux souterrains

Création de fouilles au niveau du poste et du coffret

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

30 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLERE SI BESOIN

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION

Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

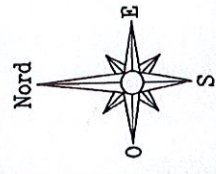
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

COMMUNE DE MARIGNANE

Périmètres du centre

le 04/12/2019



Dessiné par CF

LEGENDE :

Périmètre PNRoad

